

Formulaire de demande de Co-financement
A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



à travers la KFW



PARTIE I

1. COORDONNEES DU CANDIDAT

Nom de l'organisation / société	Réseau des Radios Communautaires d'Afrique Centrale pour la bonne gouvernance et la gestion durable des ressources naturelles (ReRaC)
Nom du contact	Eva Paule MOUZONG, Coordonnatrice Régionale
Adresse	Radio Environnement, Coordination du ReRaC S/C UICN- Programme Cameroun. BP 5506 Yaoundé.
Téléphone	+237 22 21 64 96 / +237 96 63 06 77
Fax :	+237 22 21 64 97
E-mail :	evamouz@yahoo.fr / eva.mouzung@iucn.org

2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE

Implication du Réseau sous-régional des Radios communautaires dans le Programme de la promotion de l'exploitation certifiée des forêts dans le Bassin du Congo.

3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT

Organisation Non Gouvernementale.

Récépissé de déclaration N° 36/RDA /J10/BAPP du 03 Juillet 2008.

La coordination Nationale du ReRaC est assurée par la Radio Environnement, l'outil de communication du programme Afrique Centrale et Occidentale de l'UICN.

4. EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
Cameroun, RDC et RCA	Centre, Sud et Est	

5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE

Date début	Date fin	01 Décembre 2012 au 01 mai 2014
Durée		18 mois
Budget estimé		350.000
Financement demandé		330.000

6. RESUME DU PROJET

Relais communautaires et vecteurs de changement au niveau local, les radios communautaires sont un instrument important de sensibilisation, d'éducation, d'information et même de capitalisation des actions aussi bien en faveur des communautés que des autres acteurs locaux.

Réponse au boycott des bois tropicaux par les marchés étrangers mais également mesure adéquate pour une gestion durable et rationnelle des ressources forestières, la certification forestière a progressivement pris racine dans les forêts du bassin du Congo. Malgré les progrès observés, l'accroissement de l'exploitation certifiée des forêts reste freinée par de nombreux obstacles, au rang desquels l'insuffisance d'un réel cadre propice à la communication entre les différents acteurs et au partage d'informations, d'où le faible engouement et même les nombreuses appréhensions observées chez ceux-ci.

Le projet de contribution du « **Réseau sous-régional des Radios communautaires, dans la promotion de l'exploitation certifiée des forêts dans le bassin du Congo** » est une intervention qui entend inverser cette tendance à travers la mise en œuvre d'actions, visant aussi bien à améliorer les connaissances des différents acteurs intervenant dans la filière de la certification du bois, que ceux impliqués dans les questions de gestion durable des ressources forestières, qu'à ériger une plateforme multi acteurs permettant un meilleur partage des informations disponibles ainsi qu'un cadre propice aux débats structurants. L'objectif visé étant de contribuer à la création d'un cadre favorable à l'accroissement de l'exploitation certifiée des forêts dans trois pays du bassin du Congo : le Cameroun, la RDC et la RCA. Dans ce cadre, différentes activités sont prévues : un atelier de renforcement des capacités des journalistes des radios communautaires sur la gestion durable et l'exploitation certifiée des forêts, la production d'un manuel de communication sur la certification, à l'attention des médias communautaires et locaux, la production d'émissions radiophoniques thématiques et d'un film radiophonique de sensibilisation et d'information, l'organisation d'animations communautaires et de foras de discussions à l'échelle locale et nationale.

PARTIE II : L'INTERVENTION

Section 1 : CONTEXTE

7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION

De nombreux freins rendent jusqu'ici difficile la perspective d'une gestion durable des ressources forestières dans le bassin du Congo. Au rang de ces difficultés, figurent la faible adhésion et même le désintérêt manifeste de nombreux acteurs, notamment les communautés locales, intervenant dans le secteur de l'exploitation forestière dans la sous-région.

Cette situation laisse entrevoir la faiblesse voire l'inexistence de mécanismes formels visant à informer, sensibiliser, puis fédérer les différentes parties prenantes autour des enjeux liés à la gestion rationnelle et durable des forêts dans le bassin du Congo. Elle se conforte également par l'absence des mécanismes adéquats de diffusion de l'information utile en matière de gestion durable des ressources forestières auprès des acteurs, notamment les communautés locales.

C'est dans cette perspective que le **Réseau des Radios Communautaires d'Afrique Centrale pour la bonne gouvernance et la gestion durable des ressources naturelles (ReRaC)** entend contribuer aussi bien au renforcement de la communication autour de la gestion durable des forêts à travers la promotion de la certification forestière, qu'à la mise en œuvre de foras communautaires et nationaux. Cela permettra de rassembler les parties prenantes (exploitants forestiers, les élus locaux, les administrations, les organisations locales de la société civile, les communautés locales...), et de renforcer du même coup la participation des communautés locales ainsi que de tous les autres acteurs dans le processus de la certification forestière à l'échelle nationale et sous-régionale.

8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION

Le processus de certification forestière en Afrique Centrale connaît une évolution indéniable ces dernières années, traduisant ainsi dans les faits, la volonté des gouvernements de la sous-région de gérer durablement leurs forêts. Déjà en 1999 lors du Sommet de Yaoundé sur les forêts, les pays de la Sous-région avaient clairement affirmé leur volonté politique de travailler dans ce sens.

Malgré la mise en place de cadres institutionnels et même réglementaires devant permettre la mise en œuvre de ce processus, de nombreux obstacles subsistent. Ceux-ci sont liés autant au dysfonctionnement des structures en place, aux contraintes techniques, qu'à la faiblesse d'un réel cadre permettant de promouvoir et d'accompagner le processus de certification forestière dans les forêts du bassin du Congo. Même si on a une légère évolution de la superficie des forêts certifiées, des efforts restent à fournir pour atteindre le niveau souhaité.

C'est au regard de ce constat et de l'impératif du renforcement de la communication sur l'exploitation durable des forêts que le Réseau Sous-Régional des forêts communautaires pour la bonne gouvernance et la gestion durable des ressources naturelles (ReRaC) s'est proposé de développer une série d'actions de sensibilisation, d'information, de consultation des communautés locales mais également des autres acteurs impliqués dans le secteur forestier au Cameroun, en république démocratique du Congo et en République Centrafricaine. Ces initiatives permettront, outre la sensibilisation des différents acteurs sur la gestion durable des forêts et la création d'un cadre propice aux débats à travers la création de foras de discussions notamment au niveau des communautés locales, de capitaliser et de diffuser les initiatives locales et régionales dans le domaine de la certification forestière dans le Bassin du Congo. Cela va ainsi permettre une meilleure

compréhension du processus de certification forestière et susciter leur implication et participation dans l'accompagnement du processus.

9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI

L'objectif global du projet est de contribuer à la création d'un cadre favorable à l'accroissement de l'exploitation certifiée des forêts dans trois pays du bassin du Congo (Cameroun, la RDC et la RCA).

De manière spécifique, plusieurs objectifs sont visés :

- ☞ Objectif spécifique 1 : Mobiliser les différents acteurs et parties prenantes (administrations sectorielles, exploitants forestiers, municipalités, populations, les plates formes existantes, tels les Comité Paysan Forêt etc.) afin de parvenir à leur adhésion et leur implication formelle au projet.
- ☞ Objectif spécifique 2 : Améliorer la connaissance et la compréhension des acteurs médiatiques sur la certification forestière, son importance pour la gestion forestière durable et le bien-être des communautés locales, et faciliter la mise en place d'une plate-forme d'échanges et de concertation entre les différentes parties prenantes.
- ☞ Objectif spécifique 3 : Renforcer la qualité des productions des radios communautaires à travers un appui logistique en équipements technique et de production.

Résultats attendus :

- A long terme (impact) :
 - Le projet a contribué à l'augmentation de la superficie des forêts certifiées à au moins 30% en 5 ans
- A moyen terme (effets):
 - Les populations adhèrent et soutiennent le processus de certification forestière et portent leurs avis motivés sur le processus au niveau des instances nationales et sous régionales de gestion des écosystèmes forestiers ;
 - Un cadre d'information et de concertation entre les différents acteurs locaux est créé, permettant d'identifier et de développer des mécanismes de résolution des conflits au niveau des concessions forestières ;
 - le nombre de conflits vécus au niveau des concessions forestières diminuent d'au moins 30% ;
 - le nombre d'émissions radiophoniques sur les processus de certification forestière augmentent d'au moins 50% et diffusés dans au moins 5 radios communautaires des pays concernés.

Pour atteindre ces objectifs, une série d'actions seront mises en œuvre :

☞ Activités de l'objectif spécifique 1 :

- organisation d'un atelier national de lancement officiel et d'adhésion des parties prenantes au projet ;
- production d'un dépliant de visibilité et de valorisation du projet ;
- confection de supports et gadgets du projet (tee-shirt, stylo, casquettes, blocs note, etc.).

☞ Activités de l'objectif spécifique 2 :

- Organisation d'un atelier de renforcement des capacités des communicateurs et gestionnaires de l'information environnementale en techniques appropriées de mobilisation et valorisation de l'information sur la certification forestière, sous le thème : « *Mieux comprendre pour mieux communiquer sur la certification forestière* » ;
- production d'un guide questions-réponses « *Comprendre l'exploitation certifiée des forêts* » à l'attention des journalistes des radios communautaires et locales ;
- conception et production d'émissions radiophoniques thématiques de sensibilisation et d'information des différents acteurs et du large public dans les radios locales des zones du projet ;
- organisation de consultations radiodiffusées dans les différentes communes forestières du projet ;
- organisation d'un débat national regroupant les différents acteurs impliqués dans la certification forestière dans chaque pays.

☞ Activités de l'objectif spécifique 3 :

- Développement des modules et renforcement des capacités techniques des radios communautaires à travers la mise sur pied de 3 sessions de formation :
 - Exploitation certifiée, REDD+ et lutte contre les changements climatiques
 - Les retombées de l'exploitation certifiées pour les différents acteurs (Forestiers, communautés...)
 - Importance de l'implication des autres acteurs (communautés) dans le processus de certification
- Renforcement des capacités matérielles des radios pilotes du projet en matériel technique et de production.
- Appui spécifique (30.000 euros) à la radio communautaire Biso na Biso de la CIB dans le nord Congo.

Résultats à court terme :

- Au moins 20 journalistes et animateurs des radios du RERAC formés sur la certification forestière, l'animation communautaire et la gestion des conflits.
- un « manuel de communication pratique », questions-réponses « *Comprendre l'exploitation certifiée des forêts, pour mieux communiquer* » à l'attention des journalistes des radios communautaires et locales élaboré et diffusé ;
- 20 microprogrammes thématiques focalisant sur les différentes réalités locales de

chaque pays dans le domaine de la gestion durable des ressources forestières (RFA, certification forestière, etc.) produits et diffusés dans au moins 5 radios communautaires ;

- un feuilleton radiophonique de sensibilisation et d'information de 20 épisodes sur la gestion durable des ressources forestières produit et diffusé dans tout le réseau Sous-Régional des radios communautaires ;
- des consultations radiodiffusées réalisées dans 05 communes forestières au Cameroun, en RDC et en RCA ;
- un débat radiophonique national est organisé, et regroupant les différents acteurs impliqués dans la certification forestière dans chaque pays, avec la participation notamment des populations locales, des journalistes et animateurs radios ;
- Au moins quatre (08) radios pilotes du projet reçoivent des équipements techniques et de production renforçant leur action sur le terrain.

10. BENEFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES

Les principaux bénéficiaires de cette intervention sont les communautés de 05 communes des zones forestières au Cameroun, et 4 communautés de la RDC et de la RCA. Ces derniers seront mieux informés sur les lois et la gestion durable des forêts et pourront ainsi mieux exprimer leurs préoccupations lors des foras et leurs points de vue seront davantage pris en compte. De même, les entreprises privées et les organisations de la société civile locale bénéficieront de cette intervention à travers laquelle ils trouveront également une plateforme leur permettant une meilleure communication et des échanges constructifs. Ceux-ci sont également parties prenantes aux côtés des représentants des administrations sectorielles et les élus locaux (maires de communes).

L'intervention bénéficiera également aux programmes nationaux et sous-régionaux dont il contribuera à assurer la visibilité des actions, ainsi qu'à l'opinion publique nationale et internationale qui sera mieux au fait des réalités de la gestion durable et de la certification forestière en Afrique. Elle permettra enfin de renforcer le dialogue multi-acteurs sur la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, en y incluant notamment les populations locales à travers les Comité Paysan Forêt, les radios communautaires et leurs journalistes et animateurs.

Section 2 : L'INTERVENTION

11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ?

L'intervention s'inscrit en droite ligne de la perspective du renforcement de l'exploitation certifiée des forêts dans le bassin du Congo. A travers la mise en œuvre d'outils et de supports de communication de proximité, le projet contribuera à améliorer la compréhension des différentes parties prenantes (communautés locales, entreprises opérant dans le secteur de l'exploitation forestière, CPF, ONG locales, Associations de femmes etc.) sur les enjeux d'une gestion durable et équitable des ressources issues de la forêt. Il contribuera également à la capitalisation des différentes initiatives dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles, à l'échelle des pays, permettant ainsi un meilleur partage d'expérience au niveau sous-régional.

12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC?

Dans l'optique d'aligner la gestion des forêts du bassin du Congo aux normes FSC ou équivalent, le PPEFC a relevé les progrès déjà enregistrés dans le domaine, ainsi que les difficultés empêchant la mise en place effective et homogène d'une gestion rationnelle des forêts dans la sous-région. C'est afin d'apporter des solutions efficaces à ces problèmes que le programme a défini trois axes prioritaires. Cette intervention s'inscrit en droite ligne dans le deuxième et troisième axe focalisant sur l'amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle des forêts et le renforcement de la communication sur l'exploitation industrielle durable dans le bassin du Congo.

L'« Implication du Réseau sous-régional des Radios communautaires dans la promotion de l'exploitation certifiée des forêts dans le bassin du Congo » va concourir à la capitalisation et à la diffusion des données scientifiques en vue de rendre accessible les informations liées à l'exploitation certifiée des forêts au grand public et aux communautés riveraines. Ceci tout en fédérant les différents acteurs actifs dans la certification au niveau local et national.

13. HYPOTHESES & RISQUES

Le ReRaC travaille sur le terrain aux côtés des communautés depuis près de cinq années. D'abord réseau national couvrant le seul territoire camerounais, le réseau s'est étendu, couvrant désormais les quatre pays du bassin du Congo. Initier ou appuyer des initiatives en faveur de la conservation et de la gestion durable des ressources naturelles à travers la communication radio mais également le développement d'actions de terrain (causeries éducatives, formations, etc.) rentre en droite ligne dans la continuité des activités régulières du réseau.

Grace à l'appui institutionnel apporté par le programme Afrique Centrale et Occidentale de l'UICN dont l'outil de communication assure la coordination du ReRaC, le réseau a pu renforcer sa collaboration avec les institutions gouvernementales des différents pays.

Aussi, la mise en œuvre de cette intervention ne saurait rencontrer de véritables risques. Nous relèverons cependant quelques cas de forces majeures pouvant perturber le déroulement normal des actions, à savoir les pannes des installations de certaines stations radio, et les coupures d'électricité observées dans certaines zones enclavées. Cependant, à défaut des ondes, les relais communautaires utilisent dans ces cas les réunions avec les communautés pour diffuser les messages, touchant également un nombre important de personnes.

Afin d'éviter la diffusion de messages erronés, le PPECF validera avec l'appui de son chargé de communication, le contenu des messages diffusés.

14. BUDGET DETAILLE DE L'INTERVENTION

CHECKLIST avant envoi à l'adresse email [*ppecf.comifac@gmail.com*](mailto:ppecf.comifac@gmail.com)

Avant d'envoyer votre proposition, veuillez vérifier que votre demande est complète en contrôlant les points suivants :

- ☐ Le formulaire (annexe I) de demande et ses annexes (III et VIII) sont complets et remplis conformément aux instructions fournies dans le formulaire de demande.
- ☐ Le formulaire de demande (Annexe I) et les annexes (III et VIII) appropriées sont soumis en version électronique (sur format word et excel exclusivement).
- ☐ Les trois annexes (I, III et VIII) sont rédigées en français.
- ☐ Le budget et les sources de financement escomptées éventuelles sont présentées selon le format du formulaire de demande (annexe III) et libellés en Euros (€).
- ☐ Les informations fournies dans le cadre logique de l'intervention (annexe VIII) sont présentées de manière claire et suffisamment détaillées pour faciliter une gestion et un contrôle efficaces du Programme et l'établissement de rapports d'avancement.
- ☐ La Charte du Programme (annexe II) applicable au contrat a été étudiée avec attention, si bien qu'avant de s'engager dans la préparation de l'Intervention, votre organisation est informée de ses droits et obligations dans le cas où votre proposition satisfait à l'ensemble des critères d'évaluation administrative et technique et où un contrat est proposé à votre organisation.